



## Conseil économique et social

Distr. générale  
24 mai 2016

Original : français

---

### Session de 2016

24 juillet 2016-27 juillet 2016

Point 5 de l'ordre du jour

### Débat de haut niveau

#### **Déclaration présentée par la Fondation Ostad Elahi : éthique et solidarité humaine, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social\***

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* La présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.

16-09007 (F) 030616 060616



Merci de recycler 



## Déclaration

La promotion de « modes de vies s'inscrivant dans une orientation de développement durable » (cible 4.7 du 4<sup>e</sup> objectif de l'« Agenda 2030 pour le développement durable ») – le respect des droits humains, l'égalité des genres, la culture de paix et de non-violence, la citoyenneté, etc. – a d'autant plus de chances d'atteindre ses objectifs qu'elle s'accompagne d'une éducation à l'éthique individuelle.

C'est l'expérience acquise depuis plusieurs années dans différents cursus d'enseignement – notamment au sein de grandes écoles et d'universités – et de leur impact sur les étudiants, qui conduit la Fondation Ostad Elahi – éthique et solidarité humaine à préconiser la généralisation de l'enseignement de l'éthique individuelle, particulièrement sous forme de formation continue ou en alternance, où l'articulation entre théorie et pratique sur le terrain peut être effective immédiatement.

L'éthique individuelle, qui peut être définie comme la bienveillance et l'altruisme désintéressés envers autrui, et plus généralement comme la prise en considération des droits et devoirs en jeu dans toute situation, est une dimension transversale et essentielle des principes mentionnés au sein de la cible 4.7.

Pour que le respect de ces principes soit réel et durable, il est souhaitable qu'il se constitue à partir d'une adhésion libre et éclairée par la compréhension des raisons qui gouvernent ces principes et des moyens de les appliquer.

Or, c'est justement là le rôle d'une éducation à l'éthique individuelle. Celle-ci consiste à prendre conscience :

- Des paramètres intervenant dans le caractère éthique ou non éthique de nos actes; intentionnalité, nature de l'acte, contextualité;
- Des effets que ces actes produisent, qui se situent sur deux, voire trois plans : les effets sur soi, les effets sur les autres et, selon la nature de l'acte, les effets sur l'environnement;
- Des processus à l'œuvre dans la psyché lorsque nous produisons des actes éthiques ou non éthiques;
- Des freins et résistances endogènes et exogènes à l'accomplissement d'actes éthiques, des moyens de les identifier et de les neutraliser.

Cette éducation s'accompagne de phases d'application au sein des milieux sociaux ou professionnels propres à chacun, afin de palper les réalités concrètes liées à l'application des principes éthiques.

Ainsi, associée à une pratique régulière et réfléchie, elle-même appuyée sur des outils d'auto-évaluation pertinents, l'éducation à l'éthique individuelle a pour effet un enracinement de cette éthique dans l'individu à des niveaux de compréhension croissants permettant, à terme, l'émergence des qualités proprement humaines, correspondant à la cible 4.7.

Dans la mesure où elle s'appuie sur l'observation et l'expérimentation des relations de causalité pour dégager les conditions objectives du développement des qualités humaines, l'éthique individuelle s'apparente donc à une science pratique.

Une analogie peut être faite avec les effets de l'alimentation sur notre corps : de même qu'une alimentation saine et équilibrée contribue au développement sain du corps, la production régulière et réfléchie d'actes éthiques constitue un élément essentiel du développement sain de la psyché, qui se traduit par une personnalité épanouie, équilibrée, responsable, soucieuse d'autrui et de son environnement.

---